



LE HOME  
AGENCE IMMOBILIÈRE

## HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTION

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| JUSQU'A 50.000 €        | = 10 % TTC |
| DE 50.001 € A 150.000 € | = 7 % TTC  |
| SUPERIEUR A 150.000 €   | = 5 % TTC  |

LES PRIX DE VENTE AFFICHÉS S'ENTENDENT HONORAIRES D'AGENCE INCLUS

Honoraires à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire au mandat

## HONORAIRES DE LOCATION

- **LOCATION D'HABITATION VIDE OU MEUBLEE**

Les honoraires sont facturés séparément au propriétaire et au locataire.

La part facturée au locataire ne peut pas dépasser celle facturée au propriétaire.

- **PROPRIETAIRE : 1 mois de loyer charges comprises**

(Incluant conseils, publicité, recherche et présélection des locataires, visites, dossier de candidature, rédaction du bail et états des lieux d'entrée et de sortie)

- **LOCATAIRE : 1 mois de loyer charges comprises maximum**

Dans la limite des plafonds 2026 applicables en zone tendue (zone 2) :

Visite, constitution du dossier et rédaction du bail : 10,09 € TTC /m<sup>2</sup> habitable maximum

État des lieux d'entrée : 3,03 € TTC /m<sup>2</sup> habitable maximum

Honoraires établis conformément à la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, au décret n° 2014-890 du 1er août 2014 et à l'arrêté du 17 juillet 2025, modifié par l'arrêté du 13 novembre 2025, relatifs au plafonnement des honoraires de location.

- **GARAGE / STATIONNEMENT LOUÉ SÉPARÉMENT : 1 mois de loyer charges comprises TTC maximum pour chacune des parties**

- **LOCAL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL : 1 mois de loyer charges comprises TTC maximum pour chacune des parties + État des lieux d'entrée ou de sortie : 3,03 € TTC/m<sup>2</sup> (surface totale du local loué) à la charge de chacune des parties.**

- **PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES**

- **État des lieux de sortie** : 3,03 € TTC/m<sup>2</sup> maximum, à la charge exclusive du propriétaire, sauf lorsqu'il est déjà compris dans les honoraires de mise en location.
- **Avenant / acte complémentaire en cours de bail** : 250 € TTC maximum, à la charge du demandeur sous réserve des dispositions légales applicables (hors établissement d'un nouveau bail)

114 avenue de la République - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

Tél. 04 78 34 03 81 – [contact@agencelehome.fr](mailto:contact@agencelehome.fr)

[www.agencelehome.fr](http://www.agencelehome.fr)